

**Exécution de la loi fédérale du 15 décembre 1961
concernant la protection des noms et emblèmes de l'Organisation
des Nations Unies et d'autres organisations intergouvernementales**

A partir du 18 octobre 2011, le nom, le sigle (abréviation) et les emblèmes de l'«International Renewable Energy Agency», qui figurent ci-après, sont protégés conformément à la loi susmentionnée (RS 232.23):

- a. le nom
en anglais: International Renewable Energy Agency
- b. le sigle (abréviation)
en anglais: IRENA
- c. les emblèmes



IRENA
International Renewable Energy Agency



IRENA

18 octobre 2011

Institut Fédéral de la Propriété Intellectuelle